



unesco

Diversité
des expressions culturelles

16 IGC

DCE/23/16.IGC/1
Paris, le 8 décembre 2022
Original : français

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Seizième session
Siège de l'UNESCO, Salle I
7 – 10 février 2023**

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2

1. Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») :

Séance d'ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de la liste des observateurs
3. Adoption du compte-rendu détaillé de la quinzième session du Comité
4. Rapport du Secrétariat sur ses activités et la mise en œuvre des décisions du Comité (2022)
5. Transmission des nouveaux rapports périodiques quadriennaux et propositions visant à rationaliser leurs cycles de soumission
6. Rapport sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle et de sa stratégie de collecte de fonds (2022)
7. Projets recommandés du treizième appel à demandes de financement du Fonds international pour la diversité culturelle
8. Rapport sur la consultation des réseaux de l'UNESCO en vue d'améliorer les consultations avec les micros, petites et moyennes entreprises culturelles et créatives
9. Propositions visant à améliorer l'engagement des organisations et institutions culturelles à promouvoir l'accès à une diversité d'expressions culturelles
10. Collaboration avec la société civile dans la mise en œuvre de la Convention et propositions pour l'organisation du quatrième Forum
11. Rapport du Comité sur ses activités et décisions (2022-2023)
12. Date de la dix-septième session du Comité
13. Élection des membres du Bureau de la dix-septième session du Comité

Séance de clôture

2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 16.IGC 1

Le Comité,

1. Ayant examiné le document DCE/23/16.IGC/1,
2. Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.